

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Séance du 13 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gisèle BONNELLY, Maire.

Date de la convocation

06/05/2025

Date d'affichage

06/05/2025

Objet de la délibération

Approbation choix des entreprises pour la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour de l'école

**Présents** : Mme BONNELLY, Mme BERNARD, M. BORDE, Mme BRAZARD, M. DEBROAS, M. DEVAUX, Mme BELLANDE, Mme MALIVEL M. TRIBOLLET,  
**Absents** : M. CHOMETTE donne pouvoir à M. DEBROAS, Mme THIERRY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. CHEMIN donne pouvoir à Mme BRAZARD, M. JEAN, M. BERGERON, Mme GRAS.

Madame le Maire explique la Mairie de Roussillon a lancé une procédure adaptée pour des travaux de désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école communale, décomposés en trois lots :

- **Lot n°1** : Terrassements, VRD et revêtement
- **Lot n°2** : Aménagements paysagers
- **Lot n°3** : Jeux, mobilier et ouvrage bois

N° 64/25

Le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme des marchés publics du 20 mars au 18 avril 2025. Trente entreprises ont téléchargé le dossier. Il y a 5 offres déposées avant le 18 avril.

Le bureau d'étude ESPANDI a fait l'analyse des offres, M. BARETY est venu faire la présentation en mairie le lundi 05 mai 2025 son rapport.

Elle propose que le conseil municipal approuve, pour les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de l'école, le choix des 3 entreprises suivantes qui ont été validé par la commission le 05 mai 2025 :

N° LOT	OBJETS	ENTREPRISES	MONTANT HT
1	Terrassements, VRD et revêtement	SNPR/RGTP	117 027.24 €
2	Aménagements paysagers	PEC	28 179.19 €
3	Jeux, Mobilier et Ouvrage bois	LA COMPAGNIE DES FORESTIERS	39 314.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>184 520.43 € H.T</b>

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

**-APPROUVE** par 12 POUR, le choix des entreprises notés ci-dessus pour les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours de l'école, pour un total de 184 520.43 € ;

**-DONNE** par 12 POUR pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des pièces pour ce marché.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Suivent les signatures.

Madame le Maire,

**Gisèle BONNELLY**



Secrétaire de séance

**Gérard DEBROAS**

